

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET DE L'OFFRE DE FORMATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Université de la Nouvelle-Calédonie

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023

VAGUE C

Rapport publié le 14/03/2024

Au nom du comité d'experts¹ :

Olivier Ballesta, Président

Pour le Hcéres² :

Thierry Coulhon, Président

En vertu du décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 :

¹ Les rapports d'évaluation « sont signés par le président du comité ». (Article 13) ;

² Le président du Hcéres « contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts ». (Article 8, alinéa 8).

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'université de la Nouvelle-Calédonie, et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle consiste en une analyse et une appréciation du projet élaboré par l'établissement pour l'accréditation des formations pour le prochain contrat quinquennal. Il analyse la capacité de l'établissement à élaborer et à mettre en œuvre son offre de formation dans le cadre de la prochaine accréditation. Il formule à cet effet un avis en vue de l'accréditation pour chaque formation proposée par l'établissement.

Ce rapport d'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle fait suite aux rapports d'évaluation du bilan de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle (bilan du 1^{er} cycle de formation et des formations qui le composent, bilan des formations du 2^e cycle). Sans reprendre les éléments déjà analysés dans ces derniers, il est centré sur les nouveautés et les évolutions prévues par l'établissement, ainsi que sur les réponses apportées par l'établissement aux recommandations formulées par le comité d'experts dans les rapports d'évaluation du bilan du 1^{er} cycle et des formations du 1^{er} et 2^e cycle.

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du projet de l'offre de formation du 1^{er} et du 2^e cycle de l'université de la Nouvelle-Calédonie a eu lieu au printemps 2023.

Le comité d'experts était présidé par Monsieur Olivier Ballesta, maître de conférences en géographie physique, humaine, économique et régionale à l'université Bordeaux Montaigne. La vice-présidence du comité a été assurée par Madame Martine Atgé, professeure agrégée en sciences de gestion à l'université de Haute-Alsace.

Ont également participé à cette évaluation :

Mme Sophie Belan, maître de conférences en études anglophones à Nantes Université ;

M. Jean-François Bodart, professeur des universités en biologie cellulaire à l'université de Lille ;

M. Benoît Crespin, maître de conférences en informatique à l'université de Limoges ;

Mme Lila Ferrat, maître de conférences en biologie des populations et écologie à l'université de Corse
Pasquale Paoli ;

Mme Souhir Khemir, maître de conférences en sciences de gestion à l'université de Haute-Alsace ;

Mme Hélène Pauliat, professeure des universités en droit public à l'université de Limoges ;

M. Franck Plasse, conseiller à l'agglomération Grand Paris Sud ;

M. Sébastien Rouquette, professeur des universités en sciences de l'information et de la communication à l'université Clermont Auvergne.

M. Laurent Simula, conseiller scientifique, et Mme Myriam Mouvagha, chargée d'évaluation, représentaient le Hcéres.

Présentation

Le projet de l'offre de formation de l'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC), présenté pour l'accréditation pour la période 2024-2028, comporte 34 formations, dont 28 du 1^{er} et six du 2^e cycle. Trois départements d'études regroupent 25 formations : le département Droit, économie et gestion compte deux licences et un master ; le département Lettres, langues et sciences humaines cinq licences et un master ; le département Sciences et techniques, sept licences, trois licences professionnelles (LP), deux diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) (dont un de *Préparateur en pharmacie* non évalué par le Hcéres), un diplôme d'État d'*Infirmier en pratique avancée*, ainsi qu'un master.

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) propose trois bachelors universitaires de technologie (BUT) et cinq LP. L'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) abrite une LP et deux masters, tandis que l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPÉ) de Nouvelle-Calédonie propose un diplôme d'établissement valant grade de licence, *Enseigner dans le premier degré, en sus des trois masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* (MEEF) proposés par l'INSPÉ de Nouvelle-Calédonie (dont le projet n'est pas évalué en vague C).

Des reconfigurations de formations existantes sont opérées. Le département Sciences et techniques procède à la restructuration des deux licences *Physique, chimie* et *Sciences de la vie et de la Terre* (SVT), à la demande de création d'une nouvelle mention de licence *Sciences de la vie* et d'un parcours *Cycle universitaire préparatoire aux grandes écoles* (CUPGE) *Mathématiques informatique* au sein de la licence *Informatique*. La LP *Métiers de l'instrumentation de la mesure et du contrôle qualité* ne conserve qu'un seul parcours. Les deux parcours de la LP *Métiers des ressources naturelles et de la forêt* n'ouvrent qu'une année sur deux. Au sein du département Lettres, langues et sciences humaines, les deux masters existants *Gestion des territoires et développement local* et *Civilisations, cultures et sociétés*, fusionnent en un unique master dont l'intitulé est dérogatoire *Humanités : sociétés, territoires, littératures et langues d'Océanie*. La licence *Lettres étrangères appliquées* (LEA) ouvre en alternance en troisième année. En licence *Lettres*, la création d'une nouvelle spécialité fortement professionnalisante *Métiers de l'information et des médias* est envisagée dans le cadre d'une mutualisation avec les licences *Histoire* et *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) parcours *Anglais*. Au sein du département Droit, économie et gestion, la licence *Droit* fait l'objet d'une réorganisation importante via la création d'un parcours unique.

Cinq nouvelles formations sont proposées à l'accréditation. Elles ne seront ouvertes, à la prochaine rentrée universitaire, que sous condition de soutenabilité financière (effectifs et encadrement suffisants). Il s'agit des deux licences *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) : *éducation et motricité* (EM) (dans le cadre d'un projet de co-accréditation avec cinq universités partenaires de métropole dont le périmètre – nombre de formations de STAPS concernées – et les termes de la convention ne sont pas encore finalisés) et *Mathématique et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales* (MIASHS), d'un BUT *Génie électrique et informatique industrielle* (GEII), d'une LP *Agronomie*, sur le campus de Baco, et d'un diplôme d'État d'*Infirmier en pratique avancée* (DE IPA).

Analyse globale

La nouvelle offre de formation de l'UNC procède de la volonté de proposer un panel diversifié de formations du 1^{er} et du 2^e cycle tout en s'assurant de leur soutenabilité.

L'UNC porte deux nouveaux projets qui devraient avoir une action transformante dans le champ de la formation universitaire. Candidat à l'Appel à projets (AAP) « *ExcellencES sous toutes ses formes* » du programme France 2030, le projet DiversitES porte une stratégie d'excellence académique de l'établissement, ancrée dans son territoire, la société et l'économie. Le projet Stratégie d'Accroissement des Ressources pour la Transformation de l'UNC (START) a été lauréat de l'AAP « *Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche* ». Il vise à développer les ressources propres de l'université via la transformation de l'offre de formation continue de l'UNC.

Les fiches-projets déposées par les formations témoignent d'une bonne coordination et de la cohérence globale du projet de l'offre de formation. Cependant, pour certaines d'entre elles, les réponses sont lacunaires, en particulier sur certains points soulignés par le Hcéres lors de l'évaluation du bilan de l'offre de formation.

La politique et la caractérisation de l'offre de formation

Le projet de l'offre de formation de l'UNC cible de manière cohérente les besoins de l'écosystème néocalédonien et le renforcement de son intégration dans la région du Pacifique Sud. L'établissement affirme un objectif d'adéquation de son offre de formation à l'identité du territoire néocalédonien et aux grands enjeux transitionnels. L'ensemble des formations devrait ainsi proposer des enseignements transversaux sur le développement durable et la valorisation de la culture et des arts océaniques. Regroupant des étudiants issus de différentes composantes de formation, des *field courses* devraient aussi être mis en place afin de travailler sur des objets d'interdisciplinarité. La création du master *Humanités : sociétés, territoires, littératures et langues d'Océanie* s'inscrit pleinement dans cette démarche interdisciplinaire. L'ouverture du BUT *GÉII* et la reconfiguration de la licence *Physique-chimie* permettraient de doter le territoire de diplômés susceptibles de piloter la transition énergétique des entreprises et des collectivités locales. Dans le cadre du projet Trajectoire Recherche-Innovation pour l'Alimentation Durable (TRIAD), la LP *Agronomie* répondrait de manière très cohérente à la volonté de créer un pôle de compétences en agronomie tropicale. L'ouverture de la licence *MIASHS* entend s'inscrire dans une logique de complémentarité par rapport à la licence existante *Méthodes informatiques appliquées à la gestion (MIAGE)*. L'ouverture d'une licence *STAPS : EM* entend offrir une formation de niveau L1, qui serait complétée par une deuxième et une troisième années réalisées dans un établissement co-accréditant en métropole. Cependant, à ce stade, le projet de co-accréditation n'étant pas encore finalisé, il demeure une incertitude sur la poursuite d'études à l'issue de la L1. En master *Droit*, une restructuration importante débouche sur la création d'un seul parcours intitulé *Droit de la Nouvelle-Calédonie*. L'intitulé du parcours pourrait toutefois s'avérer réducteur au regard du contenu de la formation qui aborde d'autres dimensions du droit.

La poursuite d'études des diplômés du 1^{er} cycle universitaire devrait être assurée par une offre renouvelée de six formations du 2^e cycle couvrant les grands domaines disciplinaires : cinq masters et un DE *IPA*. Le master *Humanités : sociétés, territoires, littératures et langues d'Océanie* a été pensé pour offrir une poursuite d'études aux diplômés des cinq licences du département Lettres, langues et sciences humaines et s'inscrit dans une démarche d'ancrage territorial de la formation. De même, le master *MIAGE* proposé par l'IAE offrirait de manière opportune une poursuite d'études cohérente aux étudiants de la licence *Économie et gestion*. Pour sa part, le DE *IPA* permettrait de consolider le pôle de formation en santé de la Nouvelle-Calédonie. La possibilité de réaliser une année de césure dans le cadre de la nouvelle offre de formation devrait être en particulier très utile pour tous les étudiants de troisième année de licence (L3) désireux de poursuivre leurs études dans un master n'ouvrant qu'une année sur deux.

L'établissement prévoit d'axer sa stratégie d'internationalisation sur la consolidation de ses partenariats actuels et sur le développement de la mobilité étudiante, conformément à une recommandation émise par le Hcéres lors de l'évaluation du bilan de l'offre de formation ; cependant la mobilité sortante des enseignants ne fait pas l'objet d'incitations spécifiques. Selon cette logique, les doubles diplômes seront maintenues pour la LP *Métiers du tourisme et des loisirs* (avec l'Institut supérieur du tourisme de l'hôtellerie et de l'alimentation de l'université de Toulouse – Jean Jaurès) et la licence *SVT parcours Sciences de l'environnement* (avec l'université australienne James Cook) au Vanuatu. À l'UNC, le master *Sciences de la durabilité* est maintenu en co-diplomation avec l'université du Pacifique Sud aux îles Fidji. La nouvelle offre entend mettre l'accent sur le renforcement des mobilités entrantes et sortantes des étudiants. Cette ambition s'appuiera sur les financements Erasmus + pour les mobilités de semestre et sur les mobilités alternatives de type *study tour* pour les étudiants anglophones de la zone pacifique (en collaboration avec le Centre de Ressources en Langues de l'UNC). L'UNC annonce également des mesures financières de soutien de la mobilité étudiante. En outre, le master *Sciences de la durabilité* intégrerait le master Erasmus Mundus *Tropimundo* porté par l'université libre de Bruxelles. La licence *Lettres* prévoit de s'appuyer sur les réseaux promouvant la francophonie (Organisation internationale de la francophonie, Agence universitaire de la francophonie, Alliances françaises) pour développer les mobilités étudiantes. Identifiée comme un point faible dans le rapport bilan, la mobilité sortante

enseignante ne fait pas l'objet de mesures d'incitation à l'échelle de l'établissement. Seule la licence LEA déclare initier des mobilités enseignantes vers l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'UNC entend étoffer le lien formation-recherche en s'appuyant sur un environnement favorable, structuré par le Consortium pour la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) et dynamisé par plusieurs projets de recherche. Les dispositifs existants, tels que la participation des étudiants aux activités des laboratoires de recherche et la méthodologie de la recherche documentaire, devraient être avantageusement complétés par la mise en œuvre de la projection terrain en rapport avec les travaux de recherche des enseignants-chercheurs et des chercheurs de l'UNC et du CRESICA. L'établissement projette également d'accroître les interventions de chercheurs locaux et internationaux en licence et plus particulièrement en L3. La licence *Économie et gestion* mise sur le recours aux professeurs invités pour améliorer son faible taux d'encadrement par des enseignants-chercheurs, mais cette décision pose néanmoins la question de la pérennisation de ce type d'encadrement. Au sein de cette formation, la recommandation émise par le Hcéres lors de l'évaluation du bilan de l'offre de formation se traduit aussi par la création d'un élément constitutif (EC) « Épistémologie/déontologie et méthodologie de la recherche », assuré par un enseignant-chercheur en L3. En licence LEA, le lien tenu avec la recherche (faiblesse de l'encadrement par des enseignants-chercheurs notamment) devrait être renforcé par le recrutement d'un enseignant-chercheur, que la formation indique être une priorité pour l'établissement, avec un poste à pourvoir au 1^{er} février 2024. Le diplôme d'établissement *Enseigner dans le premier degré* annonce également une augmentation de la part des enseignants-chercheurs dans les enseignements, mais cet effort demeure insuffisant pour un diplôme valant grade de licence. En master *Droit*, la création d'une unité d'enseignement « Sensibilisation à la recherche », l'organisation d'une manifestation scientifique par les étudiants et le développement de l'accueil de stagiaires par le laboratoire au semestre 4 devraient permettre de renforcer la formation par la recherche. Il convient cependant de noter qu'une formation de niveau master doit aller au-delà d'une simple sensibilisation à la recherche.

L'UNC s'engage à développer les interactions avec le monde socioéconomique néocalédonien et à favoriser l'insertion professionnelle de ses diplômés, conformément à l'accord de Nouméa. La nouvelle offre promeut, au bénéfice de toutes les formations, la généralisation de stages permettant l'acquisition de crédits ECTS, suivant ainsi la recommandation du Hcéres. Un module de préparation aux métiers de l'enseignement porté par l'INSPÉ est proposé en licence. De nouvelles formations s'ouvrent à l'alternance (licence LEA, LP *Métiers des ressources naturelles et de la forêt*). Bien que cette LP témoigne d'une prise en compte des besoins du secteur minier local, le contenu de la formation n'apparaît pas suffisamment en adéquation avec l'intitulé de la mention. La création du DE IPA s'inscrit dans une politique de montée en compétences des professionnels de santé de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'Institut de formation des professionnels du social et de la santé (IFPSS). Le BUT *GEII* répond à un besoin de formation attendu par les entreprises des secteurs de l'industrie minière et des énergies renouvelables. Chaque promotion du BUT *GEA* sera parrainée par une entreprise dans le cadre d'une convention. La licence *Physique, chimie* indique des rencontres et des recherches de partenariats avec les clusters d'entreprises de la Nouvelle-Calédonie.

La qualité pédagogique de l'offre de formation

Si l'UNC annonce la mise en œuvre de l'approche par compétences dans toutes les formations, répondant ainsi à une recommandation du Hcéres, la manière dont celle-ci sera déployée gagnerait à être davantage explicitée. L'établissement déclare vouloir amener les étudiants à s'approprier des savoirs et des compétences indispensables, soit pour poursuivre leurs études, soit pour s'insérer professionnellement dans la vie économique, sociale et culturelle. La formation tout au long de la vie (FTLV) est renforcée par des liens plus étroits entre l'offre universitaire et la société calédonienne. Toutefois, le cadrage de l'approche par compétences et la formation ou la sensibilisation des enseignants pour parvenir à cet objectif demeurent superficiellement explicités. À titre d'exemple, en licence *SVT*, seule la structuration en blocs de compétences est mentionnée alors que la méthodologie mise en œuvre pour l'évaluation des compétences n'est pas abordée.

La nouvelle offre de formation cible avec pertinence la diversification des pratiques pédagogiques comme levier de la réussite étudiante. La volonté d'expérimenter de nouvelles méthodologies d'apprentissage apparaît pertinente pour réduire le taux élevé d'échec en L1. Il est toutefois dommage que l'établissement ne précise

pas le dispositif envisagé. Le déploiement du programme Pour une hybridation des apprentissages au service de la réussite étudiante (PHARE) devrait contribuer à un enseignement de qualité au service de la réussite et de la lutte contre la fracture numérique en Nouvelle-Calédonie. Des formations pour le développement de pratiques pédagogiques en hybridation et d'enseignements à distance seront proposées à bon escient aux enseignants, en s'appuyant sur l'équipe Développement des usages du numérique pour l'enseignement (DUNE).

L'UNC mise à juste titre sur le renforcement de l'apprentissage de la langue anglaise pour s'ouvrir à l'international. Différentes mesures seront définies dans toutes les formations : mise en place d'enseignements d'anglais de spécialité dans chaque formation, instauration de cours et de conférences en anglais par des professeurs invités, comme l'avait recommandé le Hcéres, généralisation de l'usage de la plateforme d'autoapprentissage *Global Exams*. Le Centre de langues de l'UNC devrait permettre aux étudiants de préparer et de passer des certifications en langue étrangère : le **Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) en anglais et le test International English Language Test System (IELTS) en partenariat avec l'université d'Auckland**. La décision de l'établissement de prendre en charge financièrement, le cas échéant, les certifications pour les étudiants boursiers ayant un projet de mobilité internationale est particulièrement bienvenue.

Les nouvelles orientations en matière de formation projettent d'attirer davantage de publics de formation continue et en alternance. Dans le contexte spécifique de la Nouvelle-Calédonie (absence de taxe d'apprentissage, répartition des compétences entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, rôle de la Direction de la formation professionnelle et continue de la Nouvelle-Calédonie et du Fonds interprofessionnel d'assurance formation), l'UNC vise à augmenter ses ressources propres par le biais d'un nouveau dispositif de formations dispensées en cycle court et en distanciel. À titre d'exemples, la licence *Économie et gestion* souhaite ouvrir son offre de formation continue, notamment sur le campus de Koné, et la LP *Métiers des ressources naturelles et de la forêt*, proposée en alternance, permettra d'accueillir le public spécifique de la formation continue.

L'attractivité, la performance et la pertinence de l'offre de formation

L'UNC s'est dotée de dispositifs efficaces pour améliorer l'orientation des bacheliers et relever le défi de l'attractivité de ses formations. Le déploiement du projet Carrefour pour la réussite de l'orientation du secondaire vers le supérieur (CROSS) et l'aménagement du dispositif TREC devraient fournir des réponses adaptées aux spécificités de la population lycéenne de la Nouvelle-Calédonie. La part importante de bacheliers professionnels nécessite une meilleure explicitation des attendus des formations du 1^{er} cycle. Une communication renforcée sur la nouvelle offre de formation pourrait contribuer à limiter le départ d'une partie des bacheliers vers la métropole et augmenter le taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Un suivi de l'attractivité des formations complètera de façon appropriée le dispositif par une analyse des typologies de publics accueillis en première année de licence. Afin d'accroître les effectifs de la licence *Histoire*, l'équipe enseignante indique qu'elle participera activement aux opérations de communication organisées à Nouméa, Poindimié et Lifou. Pour améliorer son attractivité, la licence *Géographie et aménagement* mise également sur la promotion, auprès des lycéens, du renforcement de la professionnalisation, de la pratique du terrain et de l'accompagnement pédagogique des étudiants.

L'établissement s'engage de manière très active en faveur de la réussite étudiante, par le réajustement du dispositif Trajectoires réussite pour les étudiants en Calédonie (TREC) et un suivi plus individualisé des étudiants.

Le dispositif de remédiation devrait efficacement s'appuyer sur l'organisation de tests de positionnement pour les étudiants de première année de licence (L1). Le semestre 1 du parcours de référence TREC 7 sera étoffé avec l'ajout d'une unité d'enseignement (UE) fondamentale et de travaux dirigés (TD) sur les « enseignements outils », suivant ainsi une recommandation du Hcéres. L'évaluation du projet TREC et des dispositifs d'accompagnement vers la réussite nécessitera une pleine mobilisation de toutes les parties prenantes (chargé du projet, équipes pédagogiques, services centraux). Le déploiement des contrats pédagogiques à l'échelle de l'établissement constituerait, d'une part, un progrès indéniable pour le suivi et l'accompagnement individualisé des étudiants et, d'autre part, un vecteur pertinent de réduction des taux d'échec en licence. Le dispositif Ateliers vers la réussite devrait être renforcé en licence *Droit* par l'ajout d'une UE spécifique au semestre

1 pour éviter le décrochage des étudiants. Par ailleurs, l'UNC s'engage à améliorer l'accompagnement des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau au cours de leur cursus. La mise en place d'un semestre rebond, permettant aux étudiants de valider des certifications, apporte un réel bénéfice pour réussir leur réorientation.

L'amélioration de la qualité de l'insertion professionnelle est affichée comme une priorité pour l'établissement, mais le suivi des diplômés gagnerait à être amélioré dans certaines formations. La nouvelle offre de formation témoigne dans ses objectifs affichés d'une adéquation plus fine aux besoins et aux spécificités du milieu socioprofessionnel de la Nouvelle-Calédonie. Il n'est toutefois pas fourni d'éléments précis sur la mise en place de nouvelles modalités pour assurer un suivi formel et efficace, des cohortes d'étudiants et des diplômés. En réponse aux recommandations du Hcéres sur l'amélioration du suivi des diplômés, la licence *Mathématiques* indique vouloir engager une collaboration étroite avec l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) tandis que la licence *LEA* envisage, sans plus de précision, des actions spécifiques auprès des *alumni*.

Le pilotage et l'amélioration continue de l'offre de formation

L'UNC avance dans la reconnaissance des activités pédagogiques des enseignants et des enseignants-chercheurs et annonce disposer de nouvelles marges de manoeuvre pour remédier à la faiblesse structurelle de son taux d'encadrement. L'établissement envisage, d'une part, la refonte du référentiel de reconnaissance des responsabilités pédagogiques (dont celle de référents TREC et handicap et des coordinateurs de stage), et d'autre part, la mise en place d'un système valorisant la conception de cours en hybridation et le développement de la formation continue. La recommandation du Hcéres visant à renforcer la part des enseignants et des enseignants-chercheurs dans les formations trouve un premier élément de réponse avec l'ouverture d'un poste de maître de conférences en licence *LEA*. Néanmoins, l'établissement indique être confronté à un problème de recrutement lié à un manque d'attractivité. Il semble par ailleurs qu'il n'y ait pas, à l'heure actuelle, le potentiel enseignant nécessaire dans certaines disciplines du BUT *GEII* pour assurer son ouverture avec succès.

Le pilotage de l'offre de formation entend s'inscrire dans une démarche structurelle d'amélioration continue, mais le dispositif d'évaluation des formations demeure perfectible. La tenue régulière des conseils de perfectionnement constitue un indéniable progrès. Certaines formations, comme la licence *LEA* ou la licence *Géographie et aménagement*, se sont d'ailleurs appuyées sur les résultats de leur conseil de perfectionnement pour faire évoluer leur maquette en vue de la prochaine accréditation. En revanche, l'établissement ne semble pas avoir engagé d'actions visant à améliorer le taux de réponse des enquêtes sur l'évaluation des formations alors que ce point avait fait l'objet d'une recommandation de la part du Hcéres. L'ensemble des formations de l'IUT (BUT et LP) a cependant pris l'initiative de diffuser sur la plateforme *Moodle* un questionnaire d'évaluation des enseignements et de la formation auquel les étudiants répondront lors de leur dernière séance de cours. Une telle pratique gagnerait à être généralisée.

Conclusion

Points forts

- Une offre de formation renouvelée intégrant les spécificités du territoire néocalédonien ;
- Un renforcement des actions en faveur de la réussite étudiante par le réajustement du dispositif TREC et une individualisation des parcours ;
- Un adossement à la recherche renforcé par la volonté d'articuler les formations avec plusieurs projets de recherche s'appropriant les enjeux du territoire néocalédonien et s'appuyant sur une large coopération régionale et internationale ;
- Un effort notable en vue du développement de la professionnalisation dans les formations du 1^{er} cycle ;

- Une accentuation de l'internationalisation des formations, par un accompagnement plus soutenu de la mobilité étudiante et un renforcement de l'apprentissage de l'anglais ;
- Un engagement en faveur de la formation continue et de l'alternance tenant compte des spécificités de la Nouvelle-Calédonie.

Points faibles

- Une absence d'informations sur le déploiement de l'approche par compétences et l'accompagnement des équipes pédagogiques ;
- Une faiblesse persistante du taux d'encadrement par des enseignants-chercheurs de certaines formations ;
- Un suivi de l'insertion professionnelle des diplômés encore perfectible dans certaines formations ;
- Un défaut de précisions sur la mise en œuvre de l'évaluation des formations et des enseignements à l'échelle de l'établissement ;
- Une mobilité sortante des enseignants et des enseignants-chercheurs encore faible.

Recommandations

- Veiller à expliciter le cadrage de l'approche par compétences et à inclure dans son déploiement un dispositif de sensibilisation et d'accompagnement des équipes pédagogiques.
- Poursuivre l'effort pour consolider, dans les formations où il reste particulièrement faible, le taux d'encadrement par des chercheurs ou des enseignants-chercheurs.
- Améliorer le suivi des cohortes étudiantes et de l'insertion professionnelle des diplômés, dans l'objectif d'obtenir de meilleurs taux de réponse aux enquêtes et d'en exploiter les résultats au service de la qualité des formations.
- S'assurer d'une mise en œuvre coordonnée de l'évaluation des formations, tout en sensibilisant les étudiants à l'importance de leur participation.
- Favoriser la mobilité sortante des enseignants et enseignants-chercheurs, en s'appuyant notamment sur les partenariats internationaux existants de l'établissement.

Avis d'accréditation des formations

Formations du 1^{er} cycle

Domaine rattachement Hcéres	Domaine(s) accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Établissement(s) co-accrédité(s)	Avis d'accréditation
ALL	ALL	L	Langues étrangères appliquées		Favorable avec recommandation : - Veiller à consolider la formation par la recherche.
ALL	ALL	L	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales		Réservé - Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation.
ALL	ALL	L	Lettres		Favorable
DEG	DEG	BUT	Gestion des entreprises et des administrations		Favorable avec recommandation : - Veiller à la bonne mise en œuvre du processus d'amélioration continue, en renforçant les modalités de l'évaluation des enseignements et de la formation, et en analysant les résultats obtenus lors de conseils de perfectionnement réguliers.
DEG	DEG	L	Droit		Favorable
DEG	DEG	L	Économie et gestion		Favorable avec recommandation : - Veiller à consolider le lien formation-recherche.

DEG	DEG	LP	Commerce et distribution		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la qualité de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle en maintenant l'adéquation de la formation aux besoins du milieu professionnel.
DEG	DEG	LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à renforcer le processus d'amélioration continue, en précisant notamment les modalités de l'évaluation des enseignements et de la formation.
DEG	DEG	LP	Métiers de la gestion et de la comptabilité : révision comptable		Favorable avec recommandation : <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à renforcer le processus d'amélioration continue, en précisant notamment les modalités de l'évaluation des enseignements et de la formation.
DEG	DEG	LP	Métiers du tourisme et des loisirs		Réservé <ul style="list-style-type: none"> - Manque de précisions sur les actions concrètes pour développer la promotion et l'attractivité de la formation ; - Manque de précisions sur les modalités de renforcement des outils permettant l'amélioration continue de la formation.
SHS	SHS	Diplôme d'établissement (grade L)	Enseigner dans le premier degré		Réservé <ul style="list-style-type: none"> - Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation.
SHS	SHS	L	Géographie et aménagement		Favorable
SHS	SHS	L	Histoire		Favorable

SHS	SHS	LP	Métiers de la communication : chargé de communication		Réservé - Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation
STS	STS	BUT	Génie électrique et informatique industrielle		<i>Création</i> Réservé - Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation. - Incertitude sur la qualité de l'encadrement dans plusieurs domaines disciplinaires.
STS	STS	BUT	Métiers du multimédia et de l'internet		Réservé - Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation
STS	STS	DEUST	Géosciences appliquées, mines, eau, environnement		Favorable
STS	STS	L	Informatique		Favorable
STS	STS	L	Mathématiques		Favorable

STS	STS	L	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales		<p><i>Création</i></p> <p>Favorable avec recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la bonne cohérence de l'articulation de la formation avec les licences <i>Informatique</i> et <i>Mathématiques</i>.
STS	STS	L	Physique, chimie		Favorable
STS	STS	L	Sciences de la vie		<p><i>Création</i></p> <p>Favorable</p>
STS	STS	L	Sciences de la vie et de la Terre		Favorable
STS	STS	L	Sciences et techniques des activités physiques et sportives : éducation et motricité		<p><i>Création</i></p> <p>Réservé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Incertitudes sur les co-accréditations envisagées avec les universités partenaires de métropole afin de sécuriser la poursuite d'études en L2 et L3 des étudiants néocalédoniens.
STS	STS	LP	Agronomie		<p><i>Création</i></p> <p>Favorable avec recommandation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à s'assurer de la cohérence de la formation avec les débouchés professionnels.

STS	STS	LP	Métiers de l'informatique : application web		Réservé - Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation.
STS	STS	LP	Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité		Favorable
STS	STS	LP	Métiers des ressources naturelles et de la forêt		Réservé - Incertitudes sur la cohérence entre le contenu de la formation et l'intitulé de la mention. - Manque de précisions sur l'adossement à la recherche (part des enseignants-chercheurs).

Formations du 2^e cycle

Domaine rattachement Hcéres	Domaine(s) accréditation	Type de diplôme	Intitulé de la formation	Établissement(s) co-accrédité(s)	Avis d'accréditation
DEG	DEG	M	Droit		Favorable avec recommandation : - Veiller à la qualité de la formation par et à la recherche.
DEG	DEG	M	Management et administration des entreprises		Favorable
Santé	STS	Diplôme d'État (grade M)	Diplôme d'État d'Infirmier en pratique avancée		<i>Création</i> Favorable
SHS	SHS	M	Humanités : sociétés, territoires, littératures et langues d'Océanie ¹		<i>Création</i> Favorable
STS	STS	M	Méthodes informatiques appliquées à la gestion d'entreprise		Réservé - Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation
STS	STS	M	Sciences de la durabilité		Favorable

¹ Intitulé subordonné à la décision d'accréditation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dont relève la compétence de la création des mentions spécifiques.

Observations de l'établissement



Présidence
Réf. : C055-2023
presidence@unc.nc



Nouméa, le 12 juillet 2023

La Présidente de l'Université
de la Nouvelle-Calédonie
à

Monsieur le Président du HCERES

Objet : remarques de l'UNC sur le pré-rapport « Offre de formation 2024-2028 »

Annexe : PJ 1 : courrier de l'IFMNC, PJ 2 : offre de formation de l'IUT, PJ 3 : formulaire « erreurs factuelles »

Monsieur le Président,

Au nom de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, je remercie le comité d'évaluation du HCERES et ses différents membres pour le travail d'expertise réalisé et la qualité des échanges.

Par ce courrier qui vient compléter la remontée des erreurs factuelles (cf. formulaire en annexe 2), je souhaiterais attirer votre attention sur ce qui me semble être une non-prise en compte par le comité d'experts des compléments d'informations apportés lors des auditions du 5 juin 2023 dans le rapport d'évaluation de l'offre de formation 2024-2028. En effet, je m'étonne que, mis à part quelques ajustements marginaux, le rapport d'évaluation soit le même avant et après ces auditions.

Considérant que cette absence d'actualisation d'éléments constitutifs du dossier d'accréditation doit être considérée comme une erreur factuelle en soi, je vous prie de bien vouloir trouver, en pages 2 et suivantes du présent courrier, des informations qui ont été, parfois à plusieurs reprises, portées à la connaissance des membres du comité d'experts lors des auditions et/ou dans le dossier transmis.

S'il s'avère que les experts n'ont pas été convaincus par les argumentaires développés, expliquant la non prise en compte des éléments communiqués par l'UNC, je souhaiterais comprendre précisément en quoi nos explications n'étaient pas convaincantes.

Vous trouverez pages suivantes mes observations détaillées.

P. 7 : « L'établissement projette (...) d'accroître les interventions des chercheurs locaux et internationaux en licence et plus particulièrement en L3. La licence *Economie et gestion* mise sur le recours aux professeurs invités pour améliorer son faible taux d'encadrement par des enseignants-chercheurs, mais cette décision pose néanmoins la question de la pérennisation de ce type d'encadrement. (...) En licence *LEA*, le lien tenu avec la recherche (faiblesse de l'encadrement par des enseignants-chercheurs notamment) devrait être renforcé par le recrutement d'un enseignant-chercheur, que la formation indique être une priorité pour l'établissement, mais sans en préciser l'échéance. Le diplôme d'établissement *Enseigner dans le premier degré* annonce également une augmentation de la part des enseignants-chercheurs dans les enseignements, mais cet effort demeure insuffisant pour un diplôme valant grade de licence. En master *Droit*, la création d'une unité d'enseignement « Sensibilisation à la recherche », l'organisation d'une manifestation scientifique par les étudiants et le développement de l'accueil de stagiaires par le laboratoire au semestre 4 devraient permettre de renforcer la formation par la recherche. Il convient cependant de noter qu'une formation de niveau master doit aller au-delà d'une simple sensibilisation à la recherche. »

Comme précisé le 5 juin dernier, un arbitrage politique portant sur la correction de la sous-dotation structurelle de l'Université de la Nouvelle-Calédonie a été rendu par le MESR et notifié par courrier du 16 mai 2023 à la Présidente de l'UNC. La dotation soclée, c'est-à-dire pérenne de l'UNC, est augmentée de près de 130 millions de francs CFP par an (soit environ 1 090 000 € par an).

Il a été expliqué lors des auditions que cette correction partielle de la sous-dotation structurelle permettra le dégel d'emplois et le recrutement d'enseignants-chercheurs, et cela dès la rentrée de février 2024, permettant un meilleur adossement à la recherche, en particulier dans les formations de 1^{er} cycle. Il a ainsi été précisé qu'un EC serait recruté pour la filière *LEA* à la rentrée de février 2024.

Il n'est pas compréhensible que cette information structurante soit totalement passée sous silence dans le rapport d'évaluation.

Sur le Diplôme d'Université *Enseigner dans le premier degré*, qui forme au métier d'instituteur en Nouvelle-Calédonie, sur lequel le comité a notamment porté son attention, il a été précisé par la direction de l'INSPE qui porte la responsabilité pédagogique de cette formation que le taux d'encadrement par des enseignants-chercheurs serait doublé. Il a été précisé que serait recruté un maître de conférences en sciences de l'éducation de manière à augmenter les capacités d'enseignement dans le DU pour la rentrée 2024. Ces actions permettront d'atteindre la cible de 15% des enseignements assurés par des enseignants-chercheurs. La direction de l'IFMNC, institut au sein duquel se déploie la formation, s'engageait concomitamment à augmenter dans la part des enseignements du DU assurée par des enseignants-chercheurs via notamment ses partenariats académiques. Le courrier joint en atteste (PJ 1). De façon complémentaire, il a été rappelé que de nouveaux enseignements seraient mis en place au sein de la formation :

- o Dès la première année, des enseignements relatifs à la recherche documentaire / bibliographie
- o En troisième année, une formation relative à l'initiation à la recherche (entre 20h et 30h de formation), sera destinée en priorité aux étudiants souhaitant se diriger vers le concours de professeur des écoles.
- o En parallèle, les étudiants seront amenés à développer des analyses de pratiques professionnelles, de manière à leur permettre de développer une capacité réflexive à partir des résultats de la recherche.

Concernant le Master *Droit*, plus de la moitié des enseignements étant assurés par des enseignants-chercheurs, l'établissement s'interroge sur la cible à atteindre pour que la formation soit « adossée à la recherche » pour le Hcéres.

P. 7 : « Bien que [la] LP [*Métiers des Ressources naturelles et de la forêt*] témoigne d'une prise en compte des besoins du secteur minier local, le contenu de la formation n'apparaît pas suffisamment en adéquation avec l'intitulé de la mention. »

P. 15 : sur la LP *Métiers des ressources naturelles et de la forêt* : « Manque de précisions sur l'adossement à la recherche (part des enseignants-chercheurs) »

Lors de l'audition du 5 juin dernier, la question du choix de la mention a été discutée avec le comité d'évaluation du Hcéres. La mention *Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt* est apparue comme la seule en adéquation avec les parcours proposés au sein de la licence, bien que les deux compétences rattachées à la thématique « Forêt » ne puissent y être appréhendées. Les autres mentions nationales ayant une forte dimension « Gestion de l'Environnement » s'avèrent en effet peu compatibles avec le parcours *Prospection et Exploitation Minières*. La proposition de création de mention spécifique en lien avec les métiers de la mine, conjointe avec l'Université de Guyane, qui n'a pas été remontée dans le présent rapport d'évaluation, doit-elle être écartée ?

Sur la remarque relative à l'adossement à la recherche, la mine est une thématique stratégique pour la Nouvelle-Calédonie. La filière universitaire disciplinaire « géologie » à laquelle la licence, parcours *Prospection et Exploitation Minières*, est adossée compte en conséquence un grand nombre d'enseignants-chercheurs et notamment des experts mondialement reconnus, à l'instar d'un professeur des universités de l'UNC cité dans le classement de l'Université de Stanford.

P. 7 : « Le cadrage de l'approche par compétences et la formation ou la sensibilisation des enseignants pour parvenir à cet objectif demeurent superficiellement explicités ».

La méthodologie utilisée pour accompagner la transformation de l'ensemble des formations de l'université via la mise en place de l'approche par compétences (APC) a été présentée lors de l'audition du 5 juin.

Le passage à l'APC est planifié comme suit :

1. Formation des équipes pédagogiques (2023) :

Depuis le mois de mai, l'UNC fait appel à Christelle Lison, professeure en éducation de l'Université de Sherbrooke, reconnue pour avoir accompagné nombre d'universités européennes sur le sujet. Quatre conférences en distanciel ont été organisées pour l'ensemble de la communauté universitaire (personnels enseignants et administratifs). Une mission à l'UNC est organisée sur les mois de juillet-août : Christelle Lison proposera des ateliers sur l'APC par formation pour les équipes pédagogiques. En parallèle des conférences sont organisées à destination des étudiants.

2. Mise en œuvre (2024-2028) :

A compter du 1^{er} septembre 2023, l'UNC accueillera un ingénieur de formation dont la mission est d'accompagner le déploiement de l'APC. L'objectif est de recueillir l'adhésion de tous et d'inciter les enseignants et responsables pédagogiques à prendre le train de l'approche par compétences à leur rythme, jusqu'en 2028. Des formations pilotes ont été ciblées et notamment la licence *Economie et Gestion*.

En parallèle, les services supports de l'UNC, et notamment la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante et la Direction du numérique et des systèmes d'Information suivent des formations techniques relatives à l'impact de l'approche par compétences sur les outils de scolarité.

P. 7 : « La volonté d'expérimenter de nouvelles méthodologies d'apprentissage apparaît pertinente pour réduire le taux d'échec en L1. Il est toutefois dommage que l'établissement ne précise pas le dispositif envisagé ».

Comme présenté dans le dossier d'accréditation et rappelé à plusieurs reprises lors des auditions du 5 juin, l'UNC souhaite mettre son offre de formation 2024-2028 en cohérence avec les besoins et attentes de son site et ses projets structurants et notamment les projets DiversitES (AAP ExcellencES) et le projet NCU TREC. Deux dispositifs ont été explicités :

- La mise en place de *field courses*, d'immersions-terrain (projet DiversitES) ;
- La formation des enseignants à la pédagogie et méthodes d'apprentissages en milieu océanien (projet TREC).

Cela venant compléter le déploiement de l'approche par compétences et la professionnalisation des formations.

P. 9 : « Il n'est (...) pas fourni d'éléments précis sur la mise en place de nouvelles modalités pour assurer un suivi formel et efficace des cohortes d'étudiants et des diplômés ».

« L'établissement ne semble pas avoir engagé d'actions visant à améliorer le taux de réponse des enquêtes sur l'évaluation des formations alors que ce point avait fait l'objet d'une recommandation de la part du Hcéres. »

Malgré les observations déjà remontées sur le sujet, l'UNC souhaite à nouveau rappeler que le taux de réponse moyen aux enquêtes de suivi des diplômés est de 70%, ce qu'elle juge globalement très satisfaisant au vu notamment des taux de réponse moyens nationaux et des spécificités de ces diplômés (majoritairement de Licence, ayant quitté le territoire souvent pour une poursuite d'études en métropole, rendant un suivi par appel téléphonique à 17.000 km, avec 10 heures de décalage horaire, particulièrement difficile).

Concernant l'évaluation des formations, l'UNC a précisé lors de l'audition du 5 juin qu'elle s'engageait à généraliser le dispositif d'évaluation en s'appuyant sur ce qui est déjà mis en place et jugé pertinent par l'IUT ; les questionnaires d'évaluation des formations et des enseignements seront complétés en ligne par les étudiants lors des séances d'enseignement ou sur séances dédiées. Les conseils de perfectionnement seront également un moyen d'évaluer les formations, dans une logique globale d'amélioration continue portée par l'établissement.

P. 11 : sur la licence *LLCER* : « Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation »

La licence *LLCER* comporte deux parcours : *Anglais* et *Langues et Cultures Océaniques (LCO)*. Ces deux parcours sont portés par des enseignants-chercheurs.

Le parcours *LCO* est éminemment stratégique au sein de l'offre de formation de l'UNC (et ancien) puisqu'il répond directement à la disposition de l'article 1.3.3 de l'accord de Nouméa : « Une recherche scientifique et un enseignement universitaire sur les langues kanak doivent être organisés en Nouvelle-Calédonie ». Pour les enseignements dédiés à l'apprentissage de langues kanak, le vivier d'enseignants-chercheurs locuteurs qualifiés sur les langues kanak est très réduit ; pourtant deux enseignants-chercheurs kanak de l'UNC, anciens étudiants de l'UNC et de l'INALCO, interviennent dans la formation, pilotée par une MCF locutrice en Nengone.

P. 11 : Sur le BUT *GEA* : « Veiller à la bonne mise en œuvre du processus d'amélioration continue, en renforçant les modalités de l'évaluation des enseignements et de la formation, et en analysant les résultats obtenus lors de conseils de perfectionnement réguliers »

P. 12 et 13 : Sur les trois diplômes du département *MMI* de l'IUT (BUT, LP CAN et LP MIAW) : « Manque de précision sur le renforcement de la part de enseignants-chercheurs dans la formation »

P.13 : Sur le BUT *GEII* : « Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation. Incertitude sur la qualité de l'encadrement dans plusieurs domaines disciplinaires ».

Sur le département *GEA* (BUT et LP), il a été rappelé déjà lors des premières auditions que les conseils de perfectionnement se tenaient de manière régulière à l'IUT. Les enseignements sont évalués (via un questionnaire sur Moodle). En LP, une évaluation de la formation et de l'accompagnement réalisé par le CFA est également mise en place (sur Lé@).

Concernant l'offre de formation du département *MMI*, il s'agit d'une architecture d'ensemble cohérente, répondant à un choix stratégique de la présidence et aux différents métiers de l'informatique, du numérique et de la communication (PJ 2).

Les EC représentent 50% des titulaires (3 postes sur 6 en équivalent temps plein). A noter que les BUT intègrent un nombre important de compétences professionnelles et donc des enseignements qui ne peuvent que difficilement être assurés par des EC : audiovisuel ou création numérique notamment.

Sur le BUT *GEII*, il a été précisé lors de l'audition du 5 juin par la direction de l'IUT que le département industriel étant en création, l'équipe du BUT *GEII* était à constituer. Il est étonnant de voir un avis sur la qualité de l'encadrement d'autant que lors des auditions la question de la constitution et composition de l'équipe pédagogique n'a été posée. Sur la question de la qualité de l'encadrement, au-delà de la composition de l'équipe titulaire, l'un des critères de choix du nouveau département industriel à ouvrir à l'IUT était l'assurance d'avoir des professionnels compétents pour assurer des enseignements.

P. 12 : sur la licence professionnelle *Métiers du Tourisme et des Loisirs* : « Manque de précisions sur les actions concrètes pour développer la promotion et l'attractivité de la formation »

En Nouvelle-Calédonie, la compétence « Coopération régionale » est partagée entre l'Etat et la collectivité de Nouvelle-Calédonie. A ce titre, l'UNC a été directement sollicitée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Haut-Commissariat de la République pour répondre à une commande de Vanuatu, appuyée par l'ambassade de France à Port-Vila, concernant la création d'une formation universitaire en lien avec les métiers du tourisme pour les étudiants vanuatais.

La licence professionnelle *Métiers du Tourisme et des Loisirs* est la réponse de l'UNC à cette commande.

La question de sa promotion et de son attractivité n'a que peu à voir avec l'ambition de coopération régionale et les enjeux géopolitiques qui la caractérise. Cette licence a d'ailleurs eu un rôle plus large que la formation des étudiants dans les métiers du tourisme et de l'hôtellerie puisqu'elle a joué un rôle majeur dans la préfiguration de l'Université Nationale de Vanuatu, dont la création a elle-même été accompagnée par des enseignants-chercheurs de l'UNC.

P. 14 : sur le Master *MIAGE* « Manque de précisions sur le renforcement de la part des enseignants-chercheurs dans la formation ».

L'UNC s'interroge sur la prise en compte des précisions apportées par la responsable du Master en matière d'adossement de la formation à la recherche.

Grâce aux nouveaux recrutements d'enseignants-chercheurs en Informatique en décembre 2022, l'équipe pédagogique est en effet désormais constituée de cinq enseignants-chercheurs en Informatique qui interviendront en partie dans le master en 2023-2024. Les enseignements fondamentaux "Intelligence Artificielle", "Analyse de Données", "Big Data" et "Fouille de données", domaines de recherche des EC de l'équipe ISEA, sont proposés dans la maquette et assurés par ces EC.

S'ajoutent aux EC de l'UNC les EC de l'Université de Bordeaux et de Lyon 1 qui interviennent dans le Master *MIAGE* par le biais d'un conventionnement.

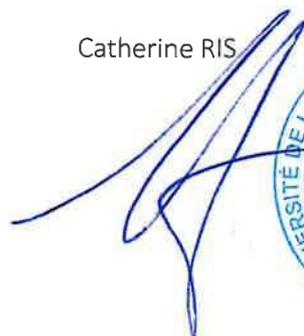
Sur le point particulier et récurrent d'une absence/insuffisance d'encadrement par des enseignants-chercheurs, *a minima* ressentie par le HCERES, au-delà de l'assurance de pouvoir recruter des EC grâce à la revalorisation de la dotation de l'établissement, j'observe que le rapport Gillet prend le contrepied du rapport HCERES (« *Pour les enseignements en premier cycle, nous suggérons aussi le renforcement des effectifs de PRAG (qui ont une charge de service d'enseignement de 384 h/an), accompagné d'un rattachement de ces professeurs à une équipe de recherche, Recherche et transfert du savoir ne peuvent être totalement dissociés.* »). Il a également été rappelé que les difficultés de recrutement, en particulier sur des postes d'enseignants-chercheurs, amènent l'établissement à privilégier, souvent en réponse au manque de candidatures, des PRAG ou enseignants contractuels. La spécificité du public accueilli et la nécessité d'assurer la transition enseignement secondaire - enseignement supérieur rendent également l'intervention d'enseignants du second degré (PRAG) pertinente.

Ainsi, je considère que ce rapport doit être repris pour rendre sincèrement compte de l'entièreté de la démarche d'évaluation.

Vous trouverez annexé au présent courrier le recensement des erreurs factuelles (PJ 3).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Catherine RIS



ANNEXES



Nouméa, le 02 juin 2023

LA DIRECTRICE**au****Haut conseil de l'évaluation de la
recherche et de l'enseignement supérieur
(HCERES)****Direction**

Tél. : 26.55.81

Mél : ifmnc@ifmnc.nc

N°2023 - 3235 - 138 /IFMNC/KC/GA

Objet : Appréciation de l' « *adossement à la recherche* » des enseignements dispensés dans le cadre du diplôme universitaire (grade Licence) « enseigner dans le premier degré » mis en œuvre par l'Institut de formation des maîtres de Nouvelle-Calédonie (IFMNC).

Dans le cadre du dossier d'accréditation de l'offre de formation délivrée par l'IFMNC, nous avons été informés qu'un avis réservé a été émis sur l'accréditation compte tenu « *de la faiblesse de l'adossement à la recherche, notamment à travers la part des enseignements assurés par des chercheurs ou des enseignants-chercheurs* ».

La formation délivrée à l'IFMNC vise à la délivrance du diplôme universitaire (DU) « enseigner dans le premier degré » et du diplôme d'instituteur à l'issue d'un cursus, en alternance, de trois années. Cette formule nous semble être à ce jour exceptionnelle dans la République française, compte tenu de la réforme de 2010 aux termes de laquelle, sauf exception, un niveau de diplôme master est exigé pour le recrutement des enseignants du premier degré.

Comme l'a relevé la Cour des comptes dans un rapport de février 2023¹, le cadre national mis en place en 2010 peut être sujet à interrogations considérant qu'il semble parfois difficile de concilier les attentes contradictoires des acteurs et de garantir que la formation prépare de manière satisfaisante les étudiants à leur entrée dans le métier et à l'exercice de leurs futures fonctions.

L'IFMNC est un établissement public créé en 1990 dans le cadre des accords de Matignon Oudinot. Il est un outil d'un principe cardinal de ces accords, celui de rééquilibrage. C'est ainsi qu'alors que la loi du 10 juillet 1989 instituait le corps des professeurs des écoles et annonçait la suppression progressive du corps des instituteurs formés dans les écoles normales, la Nouvelle-Calédonie réaffirmait le principe d'une formation courte et professionnalisante articulée autour d'enseignements théoriques, pratiques et de stages en immersion professionnelle dès la première année de formation.

A ce titre, l'IFMNC bénéficie d'un statut particulier, puisqu'en tant qu'établissement public et administratif, celui-ci n'est pas habilité à délivrer de diplôme universitaire. C'est dans ce cadre que la délivrance du DU est portée par l'Université de la Nouvelle-Calédonie, par voie de convention. Par ailleurs, le profil des formateurs de l'IFMNC comprend des professeurs des

¹ Page 50.

premier et second degrés ayant exercé des fonctions de tenues de classe. La formation des instituteurs n'étant pas assurée par un établissement d'enseignement supérieur, l'équipe des formateurs de l'établissement ne compte pas de chercheurs et d'enseignants-chercheurs, pour qui il est avéré qu'une demande de détachement à l'IFMNC ne serait pas attractive, en termes de rémunération et de carrière.

Alors que dans les INSPE, la question s'est posée du volume des enseignants de terrain par rapport aux enseignants-chercheurs, à l'IFMNC la question soulevée par votre organisme est celle de la place des chercheurs et enseignants-chercheurs dans une formation hybride. Formation devant conjuguer une bonne maîtrise des disciplines fondamentales du premier degré et l'enseignement des compétences à acquérir pour transmettre efficacement des savoirs à tous les élèves.

En dépit du profil des formateurs de l'IFMNC et de la dimension fortement professionnalisante de la formation délivrée, l'établissement est convaincu de la nécessité pour les étudiants d'être initiés par des chercheurs et enseignants-chercheurs aux postures réflexives sur les pratiques professionnelles.

A ce titre l'établissement souhaiterait attirer votre attention sur plusieurs points :

- s'agissant des enseignements délivrés par des enseignants chercheurs, pour l'année 2023, dans le cadre des échanges constructifs entretenus avec l'INSPE de la Nouvelle-Calédonie, plusieurs enseignants chercheurs ont dispensé des enseignements pour environ 140 heures de formation. Les spécialistes sélectionnés réalisent des recherches (i) sur le processus d'apprentissage de la lecture, du vocabulaire et de la compréhension en lecture et (ii) sur les questions relatives à la didactique des langues et des cultures kanak. Dans le cadre de la maquette universitaire 2024, ce volume horaire devrait être renforcé compte tenu de l'intégration dans la maquette d'heures dédiées à la lutte contre l'illettrisme et l'innumérisme et à l'initiation à la recherche (environ 40 h balisées pour la maquette 2024). De plus, toujours dans le cadre de cette maquette 2024, sur une centaine d'heures dédiées à l'éducation inclusive, une trentaine d'heures de formation seront dispensées par des enseignants-chercheurs de l'université de Cergy. Enfin, des enseignants chercheurs seront sollicités sur des thématiques spécifiques (exemple : géologues pour les sujets touchant aux mangroves et à l'élévation du niveau des mers).
- s'agissant des chercheurs, l'établissement a pu solliciter des interventions de chercheurs installés à l'institut de recherche et de développement (IRD) ou par exemple titulaire d'une Chaire UNESCO.

Au regard de ces éléments et de l'engagement de l'établissement à renforcer l'adossement à la recherche, l'IFMNC souhaite que ces éléments complémentaires puissent être pris en considération.

L'IFMNC est un établissement public singulier. A ce titre, nous regrettons de ne pas avoir eu l'opportunité de vous présenter directement les spécificités et les enjeux de formation. Cela étant, nous nous tenons à votre disposition, si vous souhaitiez disposer d'informations complémentaires.

La Directrice

Kristina CHALIOT-WEMAMA

Copies à :

- Monsieur Stéphane MINVIELLE, Directeur de l'INSPÉ de la Nouvelle-Calédonie,
- Monsieur Gaël LAGADEC, Vice-président CFVU.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

